

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 14 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire sortant.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 28 MARS 2026**

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier LAVault – Mme Sarah BEAUDOUX – M. Serge MORISSET - Mme Alexandra PIERRE – M. Eric FALAISE – Mme Sophie CREPON – M. François LECOQ – Mme Anne-Marie VAN VEEN – M. Jérôme IGUAL – Mme Alicia LECOQ – M. Eric BOSMEL – Mme Iris JEANNE – M. Patrice PETIT – Mme Fanny GODIER – M. Frédéric GALLIEN – Mme Colette PETIT – M. Olivier LAURENT – Mme Catherine MOREL – M. Raphaël RAMIREZ – Mme Justine LABOUISE – M. Jean-Philippe AILHAUD – Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX – Mme Michèle TANNE – Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS – M. Hubert REBULET – Mme Christel NOEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sébastien GEFFROY

M. Sébastien GEFFROY a donné pouvoir à Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS.

Madame Fanny GODIER a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°1 - Délibération n° 26/14 : Installation du Conseil Municipal

DATE DE CONVOCATION :

24 Mars 2026

AFFICHEE LE :

24 Mars 2026

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

01 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire sortant donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées les dimanches 15 et 22 mars 2026.

La liste conduite par M. Olivier LAVAULT – tête de liste «Un nouveau cap pour Courseulles» a recueilli 52,74 % des suffrages soit 21 sièges. Sont élus :

- Monsieur Olivier LAVAULT
- Madame Sarah BEAUDOUX
- Monsieur Serge MORISSET
- Madame Alexandra PIERRE
- Monsieur Eric FALAISE
- Madame Sophie CREPON
- Monsieur François LECOQ
- Madame Anne-Marie VAN VEEN
- Monsieur Jérôme IGUAL
- Madame Alicia LECOQ
- Monsieur Eric BOSMEL
- Madame Iris JEANNE
- Monsieur Patrice PETIT
- Madame Fanny GODIER
- Monsieur Frédéric GALLIEN
- Madame Colette PETIT
- Monsieur Olivier LAURENT
- Madame Catherine MOREL
- Monsieur Raphaël RAMIREZ
- Madame Justine LABOUISE
- Monsieur Jean-Philippe AILHAUD

La liste conduite par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX – tête de liste « Courseulles au cœur, l'ambition continue» - a recueilli 29,78 % des suffrages et a obtenu 4 sièges. Sont élus :

- Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX
- Monsieur Sébastien GEFFROY
- Madame Michèle TANNE
- Madame Rozenn DAGORN-GORNÈS

La liste conduite par Madame Emmanuelle PITEL – tête de liste « Pour Courseulles, demain » a recueilli 17,48 % des suffrages et a obtenu 2 sièges. Sont élus :

- Monsieur Hubert REBULET
- Madame Christel NOEL

Ainsi, elle déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE


Olivier LAVAULT


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 14 H 00 est présidée par Madame Colette PETIT, doyenne d'âge de l'assemblée.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **SAMEDI 28 MARS 2026**

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier LAVALT – Mme Sarah BEAUDOUX – M. Serge MORISSET – Mme Alexandra PIERRE - M. Eric FALAISE – Mme Sophie CREPON – M. François LECOQ – Mme Anne-Marie VAN VEEN – M. Jérôme IGUAL – Mme Alicia LECOQ – M. Eric BOSMEL – Mme Iris JEANNE – M. Patrice PETIT – Mme Fanny GODIER – M. Frédéric GALLIEN – Mme Colette PETIT – M. Olivier LAURENT – Mme Catherine MOREL – M. Raphaël RAMIREZ – Mme Justine LABOUISE – M. Jean-Philippe AILHAUD – Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX – Mme Michèle TANNE – Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS – M. Hubert REBULET – Mme Christel NOEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sébastien GEFFROY

M. Sébastien GEFFROY a donné pouvoir à Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS.

Madame Fanny GODIER a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°2 - Délibération n° 26/15 : Election du Maire

DATE DE CONVOCATION :

24 Mars 2026

AFFICHEE LE :

24 Mars 2026

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

01 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

ELECTION DU MAIRE

Le doyen d'âge de la séance, assure la présidence de l'assemblée jusqu'à l'élection du Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance.

Une fois désigné, le secrétaire de séance procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 26 conseillers et constate que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT, est remplie.

Le président de la séance, rappelle l'ordre du jour de ce conseil qui est :

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints.

Il indique que ces points seront suivis de la lecture de la Charte de l'Elu Local et de la remise d'un exemplaire des dispositions législatives et règlementaires du chapitre 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Détermination du nombre de membre au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu parmi les membres du Conseil Municipal à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité deux assesseurs :

- Mme Alicia LECOQ
- M. Eric BOSMEL

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une enveloppe fournie par la mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de votes.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Mme DAGORN-GORNÈS : Quatre voix (4)
- M.LAVALT Olivier : Vingt et une (21) voix

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin,

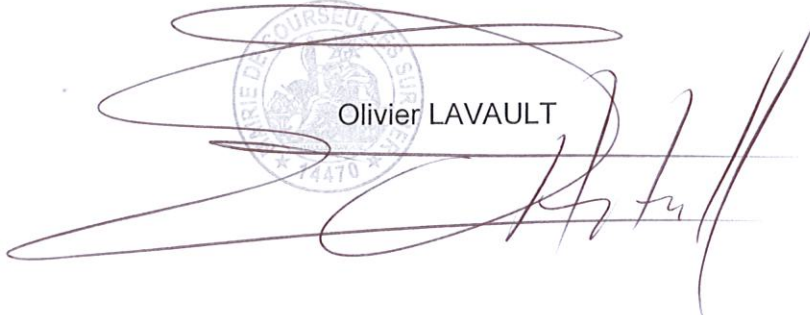
Le Conseil Municipal,

■ **PROCLAME, M. Olivier LAVAULT**, Maire, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE

Olivier LAVAULT



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, is written over a circular official seal. The seal is partially obscured by the signature. The seal contains the text 'MAIRIE DE POURCEULT-SUR-SEINE' and the number '14470'.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 14 H 00 est présidée par Monsieur Olivier
LAVAULT, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 28 MARS 2026

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier LAVAULT – Mme Sarah
BEAUDOUX – M. Serge MORISSET – Mme Alexandra PIERRE - M.
Eric FALAISE – Mme Sophie CREPON – M. François LECOQ – Mme
Anne-Marie VAN VEEN – M. Jérôme IGUAL – Mme Alicia LECOQ –
M. Eric BOSMEL – Mme Iris JEANNE – M. Patrice PETIT – Mme
Fanny GODIER – M. Frédéric GALLIEN – Mme Colette PETIT – M.
Olivier LAURENT – Mme Catherine MOREL – M. Raphaël RAMIREZ
Mme Justine LABOUISE – M. Jean-Philippe AILHAUD – Mme Anne-
Marie PHILIPPEAUX – Mme Michèle TANNE – Mme Rozenn
DAGORN-GORNÈS – M. Hubert REBULET – Mme Christel NOEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sébastien GEFFROY

M. Sébastien GEFFROY a donné pouvoir à Mme Rozenn DAGORN-
GORNÈS.

Madame Fanny GODIER a été désignée comme secrétaire de séance
et a accepté cette fonction.

Point n°3 - Délibération n° 26/16 : Détermination du nombre d'adjoints
au Maire

DATE DE CONVOCATION :

24 Mars 2026

AFFICHEE LE :

24 Mars 2026

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

01 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

DETERMINATION DU NOMBRE D'AJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Olivier LAVAULT élu Maire, le Conseil Municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 à L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne un effectif maximum de huit adjoints pour Courseulles sur mer.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait de huit adjoints, et, propose de maintenir à huit le nombre des adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, est invité à fixer à huit le nombre des adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à huit le nombre des postes d'adjoints au Maire

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE

Olivier LAVAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 14 H 00 est présidée par Monsieur Olivier LAVAULT, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 28 MARS 2026

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier LAVAULT – Mme Sarah BEAUDOUX – M. Serge MORISSET – Mme Alexandra PIERRE – M. Eric FALAISE – Mme Sophie CREPON – M. François LECOQ – Mme Anne-Marie VAN VEEN – M. Jérôme IGUAL – Mme Alicia LECOQ – M. Eric BOSMEL – Mme Iris JEANNE – M. Patrice PETIT – Mme Fanny GODIER – M. Frédéric GALLIEN – Mme Colette PETIT – M. Olivier LAURENT – Mme Catherine MOREL – M. Raphaël RAMIREZ – Mme Justine LABOUISE – M. Jean-Philippe AILHAUD – Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX – Mme Michèle TANNE – Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS – M. Hubert REBULET – Mme Christel NOEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sébastien GEFFROY

M. Sébastien GEFFROY a donné pouvoir à Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS.

Madame Fanny GODIER a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°4 - Délibération n° 26/17 : Election des adjoints au Maire

DATE DE CONVOCATION :

24 Mars 2026

AFFICHEE LE :

24 Mars 2026

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

01 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle que les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter un nombre de conseillers municipaux égal à celui des adjoints à élire déterminé par le conseil municipal. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoints n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

La parité s'applique, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Selon l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des adjoints se déroule par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Cette liste est jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de cette liste. Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau composé de Mme Alicia LECOQ et de Monsieur Eric BOSMEL, assesseurs et dans les conditions rappelées ci-avant.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

A obtenu :

- liste menée par Mme Sarah BEAUDOUX : Vingt et une (21) voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Madame Sarah BEAUDOUX. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-après :

1^{er} adjoint : **Madame Sarah BEAUDOUX**

2^{ème} adjoint : **Monsieur Serge MORISSET**

3^{ème} adjoint : **Madame Alexandra PIERRE**

4^{ème} adjoint : **Monsieur Eric FALAISE**

5^{ème} adjoint : **Madame Sophie CREPON**

6^{ème} adjoint : **Monsieur François LECOQ**

7^{ème} adjoint : **Madame Anne-Marie VAN VEEN**

8^{ème} adjoint : **Monsieur Jérôme IGUAL**

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



Olivier LAVAULT

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed name.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 14 H 00 est présidée par Monsieur Olivier LAVAULT, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 28 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION :

24 Mars 2026

AFFICHEE LE :

24 Mars 2026

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

01 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier LAVAULT – Mme Sarah BEAUDOUX – M. Serge MORISSET – Mme Alexandra PIERRE - M. Eric FALAISE – Mme Sophie CREPON – M. François LECOQ – Mme Anne-Marie VAN VEEN – M. Jérôme IGUAL – Mme Alicia LECOQ – M. Eric BOSMEL – Mme Iris JEANNE – M. Patrice PETIT – Mme Fanny GODIER – M. Frédéric GALLIEN – Mme Colette PETIT – M. Olivier LAURENT – Mme Catherine MOREL – M. Raphaël RAMIREZ – Mme Justine LABOUISE – M. Jean-Philippe AILHAUD – Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX – Mme Michèle TANNE – Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS – M. Hubert REBULET – Mme Christel NOEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sébastien GEFFROY

M. Sébastien GEFFROY a donné pouvoir à Mme Rozenn DAGORN-GORNÈS.

Madame Fanny GODIER a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n°6 - Délibération n° 26/18 : Fixation du nombre de membres du Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale

**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La fixation du nombre d'administrateurs relève de la compétence du conseil municipal lequel doit fixer ce nombre à chaque renouvellement du conseil d'administration du CCAS par délibération.

Présidé de droit par le Maire, le conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal des *membres élus et des membres nommés*.

Il est composé dans une proportion de 8 administrateurs minimum auxquels on ajoute le président du CCAS.

Soit en nombre égal :

- 4 administrateurs minimum élus parmi et par le conseil municipal,
- 4 administrateurs minimum nommés par le maire, auxquels s'ajoute le président du CCAS.

Historiquement à Courseulles sur Mer, le nombre de membres du conseil d'administration est de 16 (8 membres élus et 8 membres nommés par le maire, issus de la société civile) + le Maire.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS (8 membres élus et 8 membres nommés par le maire, issus de la société civile)

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à 16, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE

Olivier LAVAUT

